



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois d'octobre, à 19 heures, le Conseil municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente d'Aviernoz, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28**

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DUPONT C. - HUCHET C. - FILLION L. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - NICOLAS A. - PONTAIS M. - RÉVEILLON É. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : ESCALON-DESTRUEL J.-S. (pouvoir ALESINA C.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir NICOLAS A.) - ODORICO L. (pouvoir ANSELME C.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - DITTA E. - VINDRET R.

Secrétaire de séance : JACOB C.

Date de convocation du Conseil municipal : 05.10.2021 / Date d'affichage : 05.10.2021

### **Le Conseil municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,**

**à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le procès-verbal du précédent Conseil municipal en date du 13 septembre 2021 ;
- **DÉCIDE** de créer onze postes non permanents à temps non complet, fondés sur l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité), relevant de la catégorie hiérarchique C, pour les fonctions d'« animateur ou animatrice périscolaire » ; et **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **DÉCIDE** de mettre en place le télétravail au sein des services de la Commune de Fillière dans les conditions exposées en séance, pour une période test de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 ; **DÉCIDE** de mettre en place le forfait télétravail dans les conditions prévues par décret pour l'indemnisation du télétravail dans la fonction publique ; et **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **APPROUVE** la signature de la convention financière relative au poste de chef de projet du programme Petites Villes de Demain ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; et **PRÉCISE** que les sommes sont prévues au budget ;

- **APPROUVE** la vente par la Commune des parcelles cadastrées section 0G 0488, 1001, 1003, 1005 et 1007 à Madame Isabelle De Roussy de Sales pour un montant de 8 508 € ; **APPROUVE** la vente par la Commune de la parcelle cadastrée section G 0509 à Madame Amélie Frangeul et Monsieur Christophe Pradelles pour un montant de 642 € ; **DÉCIDE** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ; et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires ;
- **APPROUVE** la vente par la Commune de la portion du Chemin rural du Cry, déclassé suite à enquête publique, aux propriétaires riverains pour une surface totale de 228m<sup>2</sup> et au prix de 100 € le mètre carré ; et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et actes se rapportant à cette vente ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de participation au financement de la gestion du cimetière de Cuvat ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ; et **PRÉCISE** que ces dépenses seront prévues au budget 2022 ;
- **FIXE** les tarifs de vente aux concessionnaires qui en font la demande, des caveaux commandés et construits sur les concessions de terrains des cinq cimetières communaux, pour le compte la Commune de Fillière, comme suit :
  - Caveau 2 places : 2 300 €
  - Caveau 4 places : 4 600 €
 Et **PRÉCISE** que ces prix de vente sont établis sur la base du prix réel de construction desdits caveaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement des opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux et de l'éclairage public 2021 présenté par le Syndicat Intercommunal Energie et Services Seysell (SIESS) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et financiers nécessaires à sa réalisation ; et **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget ;

**à 27 voix pour et 1 voix contre (L. ODORICO) :**

- **DÉCIDE** de procéder au remboursement des frais de garde et d'assistance aux élus susceptibles d'être éligibles au dispositif prévu par la loi ; et **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget ;

**à 27 voix pour et 1 abstention (L. FILLION) :**

- **APPROUVE** les dispositions de la convention pour la pose et l'entretien de services cycles (arceaux-vélos stations) déployés sur le territoire des communes qui le souhaitent, dans le cadre du plan de mobilité post-COVID du Grand Annecy ; **PREND ACTE** de la pose de deux stations sur le territoire de la Commune de Fillière (secteur des « Ribiollets » à Saint-Martin-Bellevue et Place de République à Thorens-Glières) ; et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;



**Le Maire**

Christian ANSELME

Affiché le : 14 OCT. 2021